

Metz, le 26 juin 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY
Tél : 03 87 34 83 50
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Mairie de Rodemack
39 place Charles-de-Gargan
57570 RODEMACK

OBJET : Porter à connaissance sur la restauration et la renaturation des affluents de la Boler – Avis de recevabilité

N°57-2024-00268

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\3350. Restauration fonctionnalités naturelles\Boler\2024-PAC

P.J. : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance
le dossier de porter à connaissance transmis par voie électronique

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de «porter à connaissance» au titre de l'article R. 214-40 du code de l'environnement déposé par la CCCE, le 14 mai 2024, concernant les travaux de restauration et renaturation des affluents de la Boler sur les communes de Basse-Rentgen, Rodemack et Puttelange-lès-Thionville, est recevable.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à la CCCE valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER